



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE**

Trente-neuvième session

Budapest, Hongrie, 7 - 11 mai 2018

**QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES
SUBSIDIAIRES**

A. QUESTIONS ÉMANANT D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION

COMITÉ SUR LES CÉRÉALES, LES LÉGUMES SECS ET LES LÉGUMINEUSES (CCCPL)

Méthodes d'analyse pour le quinoa¹

1. Le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL) a identifié les saponines comme une exigence de qualité; cependant, le groupe de travail électronique sur l'élaboration du projet de norme pour le quinoa a conclu qu'il ne dispose pas de méthode validée à l'échelle internationale permettant de déterminer la teneur en saponines du quinoa.
2. Le Comité **est invité à émettre son avis** sur les méthodes de test adéquates des saponines dans le quinoa.

COMITÉ SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF)

Plan d'échantillonnage pour les limites maximales de méthylmercure dans le poisson (CXS 193-1995)²

3. À sa douzième session, le Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF) est convenu de demander l'avis du CCMAS sur ce qui suit :
 - Les critères de performance nécessaires pour les limites maximales;
 - S'il existe des preuves que le méthylmercure peut varier de façon importante entre des poissons individuels échantillonnés en même temps. Comment ceci s'appliquerait aux gros poissons vendus à l'unité et si le plan d'échantillonnage fournit les bases suffisantes pour gérer cela ; et
 - Si le poisson entier doit être analysé ou uniquement certaines sections spécifiques des parties comestibles. Actuellement, il est seulement mentionné que la section du milieu doit être échantillonnée pour certains gros poissons. (se référer au document CX/MAS 18/39/3 Add.1).
4. Le Comité **est invité à émettre des avis** comme demandé par le CCCF.

Note: le plan d'échantillonnage est fourni dans le document CX/MAS 18/39/3-Add.1 pour confirmation.

Méthode d'analyse validée pour la stérigmatocystine (STC)

5. Le CCCF est convenu d'informer les organisations qui élaborent les normes (SDO) de la nécessité d'une méthode d'analyse validée au niveau international pour la stérigmatocystine (STC) par le biais du CCMAS.
6. Le Comité **est invité à prendre note** de cette demande.

¹ CL 2018/25-CPL par. 12 et 16

² REP18/CF, par. 87, / Annexe IV, Partie B